

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 22 (1886)
Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

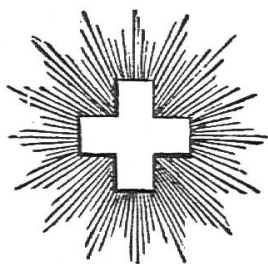
Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTRUY

XXII^e Année.



15 Août 1886.

N^o 16.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Jardins d'enfants dans le canton de Neuchâtel. — Le Congrès scolaire de Porrentruy, 8, 9 et 10 août 1886. — Les accents dans la langue française. — Histoire nationale. — Bibliographie. — Nécrologie suisse. — Partie pratique : Histoire naturelle : Les insectes nuisibles. Travaux d'élèves.

JARDINS D'ENFANTS

POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL

(Appendice)

En parlant des écoles frœbeliennes, nous en avons nommé quatre. Il y en a une cinquième au Locle. Elle s'est ouverte le 3 mars 1884.

Cette institution est subventionnée par la municipalité. En nous signalant cette omission, on ne nous dit pas de combien d'élèves se compose cette école, ni si elle a un jardin. Il paraît que non, puisqu'on n'en parle pas. Ce qui manque donc avant tout à ces institutions en général, c'est le jardin, ce coin de verdure et de bon air, que Frœbel n'a pas en vain mis à la base de son système. Ce qui n'est pas non plus en harmonie avec les principes frœbeliens, c'est, comme nous l'avons déjà fait entendre, la manie des parents d'assimiler les jardins d'enfants aux écoles en leur ôtant leur caractère de libres jeux et d'activité propre et spontanée qui en fait la valeur et le charme avec les chants appropriés à l'institution.

LE CONGRÈS SCOLAIRE DE PORRENTRUY.

(8, 9 et 10 août 1886)

De l'avis de tous ceux qui ont assisté à cette assemblée générale, elle a été une des plus réjouissantes et des plus gaies, des plus intimes et des plus brillantes auxquelles nous ayons assisté depuis la fondation de la Société romande en 1865.

Si, au Congrès de Genève, de l'assentiment général, l'auteur de ces lignes pouvait proclamer la ville d'Arve et Rhône la *Cité lumineuse* entre toutes, il ne sera, je pense, contredit par personne, en nommant Porrentruy la *Cité cordiale* par excellence. Car, ainsi que le dit un journal de la localité, *tout Porrentruy, sans distinction d'opinion*, avait contribué à préparer, à embellir, à égayer la fête. Aussi nous ne nous rappelons pas avoir vu une ville pavoisée et décorée avec tant de soin et de goût, et de façon à justifier le surnom de *Ville coquette* que lui décernait du haut de la tribune un vaillant professeur fribourgeois.

Fête pour les yeux, le Congrès l'a été aussi pour l'ouïe, par les flots d'harmonie que répandaient les fanfares dirigées avec un vrai talent par M. Theuma de Castelletti, et les chœurs mixtes dirigés avec non moins d'habileté par M. Neuenschwander. Le chef-lieu de la Rauracie est un véritable centre musical.

L'Exposition scolaire, organisée avec un dévouement extraordinaire par M. Allemand, dans un des édifices consacrés à l'instruction populaire, sous la dénomination un peu trop classique, à mon avis, de *Juventuti*, a été une autre attraction des deux belles journées offertes au corps enseignant, dans la ville qui a donné naissance au grand citoyen Xavier Stockmar et qui a vu briller Jules Thurmann, comme géologue surtout.

Ce n'est cependant pas tout à fait sans motif qu'on avait placé le portrait de ce dernier dans la salle du Congrès, à côté de ceux de J.-J. Rousseau, du Père Girard et de Pestalozzi ; car le premier directeur de l'Ecole normale de Porrentruy avait donné une grande impulsion à l'étude des sciences physiques et naturelles dans le Jura bernois et au delà.

Afin de familiariser ses hôtes avec les particularités historiques et les sites pittoresques du Jura, le Comité directeur avait eu l'heureuse idée d'en faire l'objet d'une publication illustrée et dont le texte est dû à la plume élégante et facile de M. le professeur Elzingre.

Si, de la partie extérieure de la fête, nous passons à son côté pédagogique et scientifique, nous devons d'abord rendre un juste hommage aux consciencieux mémoires présentés sur les deux questions capitales, par M. Juillard, de St-Imier, et M. Roulin, de Lausanne. La première de ces questions : *L'Ecole populaire remplit-elle suffisamment sa mission éducative en ce qui concerne la formation du caractère des enfants*, avait été résolue d'une façon

négligée par M. Juillard, qui nous montrait les mauvaises influences du milieu familial et social, paralysant celles de l'école et l'influence morale de l'école paralysée elle-même, souvent par la multiplicité et l'entassement des connaissances.

M. Juillard blâme le travail intellectuel excessif et y trouve un correctif et une diversion utile dans les jeux, les excursions et les travaux manuels.

M. Roulin, dans un rapport plus étendu que le précédent (de page 17 à 65), voudrait faire de l'école enfantine, laissée jusqu'ici à l'initiative privée, une institution de l'Etat, la rendre gratuite et l'organiser selon le système Frœbel, *seul* capable, selon l'honorable auteur, de préparer l'enfant d'une manière rationnelle à suivre l'école primaire. Tous les rapports que cite M. Roulin ne sont cependant pas favorables à ces conclusions absolues.

Impossible dans ce rapide aperçu d'entrer dans la discussion qu'ont soulevé ces questions, et où nous avons entendu entre autres M. Carteret, le vénérable chef de l'Instruction publique dans le canton de Genève, M. Biolley, ancien président de la Société romande et Madame Rosen, qui a captivé ses auditeurs par son éloquence facile et gracieuse. Madame Rosen a fait une charge à fond contre le matérialisme contemporain et voudrait voir partout mettre Dieu et l'immortalité de l'âme à la base de l'école.

Une autre dame, M^{lle} Muller, directrice ou inspectrice de Jardins d'enfants à Genève, a fait ressortir les avantages de cette institution pour le développement physique, intellectuel et moral de l'enfance.

Cette discussion, nous l'aurions voulue plus nourrie, plus approfondie, tout en reconnaissant combien il était difficile de ne pas tomber dans des détails fastidieux, si on abordait les thèses l'une après l'autre.

Le retard, mis à l'impression des rapports, retard indépendant de la volonté du Comité directeur, peut avoir contribué à ce résultat.

Le Congrès, présidé avec une véritable distinction, par M. Breuleux, directeur de l'Ecole normale du Jura bernois, avait été ouvert par Monsieur Gobat, conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, comme président d'honneur de l'Assemblée. M. Gobat a fait un tableau animé de l'influence de la démocratie sur la marche de l'instruction populaire, à partir de la Révolution de 1830. Il a montré les événements de cette époque, communiquant un élan extraordinaire à cette partie de l'administration publique, et opérant une amélioration réelle dans la situation du corps enseignant, relevé de sa position subalterne et affranchi de toute tutelle humiliante.

Comme on pense, les applaudissements de l'Assemblée n'ont pas manqué aux discours des présidents pas plus qu'aux rapports, sérieusement étudiés, des rapporteurs généraux.

Il serait injuste de ne pas mettre également à l'actif du Congrès, soit au point de vue de l'instruction mutuelle des membres du

corps enseignant, soit sous le rapport du progrès général de l'école, les conférences données sur les matières que quatre sociétaires s'étaient offerts à traiter devant leurs collègues. C'est d'abord la conférence de M. Mettenet, directeur de l'école de *Sourds-muets* de Bourogne près Belfort; c'est en second lieu un exposé de M. le professeur Zobrist sur l'*Asie centrale*; puis un aperçu de M. le pasteur Galley sur les rapports de l'éducation avec l'économie politique. Une quatrième conférence que devait donner M. le professeur Xavier Kohler, président honoraire de la Société jurassienne d'émulation, a fait défaut par suite d'un malentendu concernant le local assigné à la séance. Un certain nombre de membres du Congrès s'étaient réunis pour entendre parler des *institutions politiques et scolaires du Jura* qui faisaient l'objet de l'exposé de M. Kohler.

Honoré de la présence de trois directeurs de l'Instruction publique, MM. Carteret pour Genève, Gobat pour Berne et M. Clerc pour Neuchâtel; de M. Dupuis, directeur des Ecoles normales de Lausanne, délégué de M. Ruffy, directeur de l'Instruction publique du canton de Vaud, le X^e Congrès devait être rehaussé encore par la visite de M. Ferdinand Buisson qui, au titre d'Inspecteur général de l'Enseignement, joint les fonctions plus importantes encore de directeur de l'Enseignement primaire dans toute la France.

M. Buisson était accompagné de M. Pécaut, l'un des inspecteurs généraux, de M. Flammant, inspecteur des écoles, du directeur de l'Ecole normale de Belfort, et d'autres hommes d'écoles français.

L'Italie, en revanche, n'avait envoyé aucun représentant, pendant que la république du Chili, qui passe pour le pays le plus avancé de l'Amérique, espagnole de langue, avait tenu à y participer et avait envoyé à ses frais M. Madrid de Santiago qui, après avoir étudié la pédagogie à l'Ecole normale de Neuchâtel, en poursuit l'étude en Saxe pour en rapporter les fruits à l'Ecole normale de son pays.

La Suisse allemande n'avait que deux ou trois participants, parmi lesquels M. Gunzinger, directeur de l'Ecole normale du canton de Soleure, qui représente la *Schweizerische Lehrer Verein*, au sein du Comité central de la Suisse allemande, comme M. Daguet représente la Suisse française, au sein de cette même Société des instituteurs de la Suisse allemande.

Nous n'avons rien dit encore de la séance administrative, comme on l'appelle et qui précède la séance générale. C'est là qu'on prend connaissance de l'organisation de la Société et de ses affaires intérieures. M. Breuleux, président de la Société a tracé un tableau intéressant de la vie des sections. M. Daguet, comme rédacteur en chef, a présenté un aperçu détaillé des matières contenues dans l'*Educateur*, ainsi que des tendances de cet organe de la Société et ses aspirations. M. Colliat, gérant, a fait connaître la situation financière de la Société, et qui, pour être moins bril-

lante qu'en 1885, l'est encore beaucoup plus qu'elle ne l'a été, entre autres à l'époque où elle ne comptait que 900 sociétaires ou abonnés de l'*Educateur*. Aussi a-t-on été étonné d'entendre dire que la Société périclité.

L'assemblée générale aura appris avec plaisir que le rédacteur en chef de l'*Educateur* avait été choisi comme l'un des vice-présidents du Congrès du Havre, où les circonstances l'ont empêché de se rendre.

La question du siège de la Société pour la période biennale ou triennale de 1887 à 1889 a été décidée en faveur de Lausanne pour le cas où Fribourg ne se déclarerait pas prêt à recevoir le XI^e Congrès. Il est donc probable que Lausanne ou la section vaudoise prendra pour la troisième fois la direction de la Société pédagogique de la Suisse romande. On a renvoyé à l'examen du Comité central un projet relatif à la publication simultanée de l'*Educateur* et de l'*Ecole*.

Le défaut de place nous empêche de donner une idée un peu exacte des discours et des productions qui ont marqué les banquets des 9 et 10 août. C'est là que se sont fait entendre M. Buisson, M. Carteret, M. Favrot, préfet de Porrentruy, M. Cuenat, président du tribunal et conseiller national, M. Schaller, inspecteur des écoles, M. Dupuis, directeur des Ecoles normales de Lausanne, M. John Clerc, M. Pierre Ducotterd, de Fribourg, et d'autres dont les noms nous échappent et dont les paroles paraîtront sans doute *in extenso* dans le compte-rendu détaillé du Congrès.

Nous ne terminerons pas cette trop courte notice sans nous rendre l'interprète de la profonde reconnaissance de la Société romande et du corps enseignant envers les organisateurs du X^e Congrès, qui a dépassé toutes les espérances et laissé dans les cœurs de tous ceux qui y ont assisté, une impression de joie et de bonheur qui ne peut que contribuer à resserrer les liens des membres de la fédération des instituteurs de la *Romania* helvétique. Notre juste tribut d'éloges aussi à M. Virgile Rossel dont le beau poème, inspiré par la devise : *Dieu, Humanité, Patrie*, a électrisé l'assemblée.

ALEXANDRE DAGUET.

LES ACCENTS DANS LA LANGUE

*Travail présenté à la Société pédagogique genevoise,
dans la séance du 12 mai 1886.*

(Suite).

Quantité. — Dans l'échelle musicale, la hauteur d'un son est une chose indépendante de sa durée, c'est pourquoi, dans les mots, on distingue non-seulement l'accent tonique et l'accent oratoire, mais encore la quantité, comprenant tout ce qui a rapport à la durée des syllabes.

On distingue des syllabes longues et des syllabes brèves. Disons à simple titre de curiosité, que des auteurs sont allés jusqu'à mesurer la durée de ces longues et de ces brèves. Prenant comme point de départ — ce qui est tout à fait arbitraire — qu'on peut prononcer trois syllabes brèves et deux longues en une seconde, et divisant cette seconde en huit temps, ils attribuent deux tiers de temps à une brève et trois temps entiers à une longue. Ces chiffres, chacun le comprend, ne peuvent que donner une idée du rapport qui existe entre les syllabes longues et les brèves, car en français, la durée de chaque syllabe d'un mot n'est pas fixe comme elle l'est dans la plupart des autres langues. C'est justement cette fixité de la durée des syllabes qui permet de faire dans ces langues certaines combinaisons de brèves et de longues, donnant une cadence tout à fait analogue à celle que l'on obtient en frappant des coup plus ou moins précipités sur un tambour.

On s'est obstiné pendant longtemps à trouver dans les mots français, ou plutôt à gratifier les mots français de cette quantité fixe, si bien marquée dans les mots des langues classiques ; on a dû y renoncer. Dans les mots français, la quantité varie suivant la place occupée par le mot dans la phrase, suivant l'idée que l'on a à exprimer ; elle se confond avec l'accent oratoire, mais n'en joue pas moins un très grand rôle, aussi bien en prose qu'en poésie, car c'est de là, comme dit Voltaire, que naît l'harmonie. Ajoutons que cette harmonie que l'on admire chez nos grands poètes, ne doit et ne peut pas être amenée au moyen de mots vides de sens, erreur dans laquelle sont tombés les poètes, dit décadents, qui ont fait dernièrement quelque bruit autour d'eux.

Dans les langues classiques et dans toutes les langues à quantité fixe, un certain nombre de syllabes se suivant dans un ordre donné, suffisent pour former un vers. La rime n'est pas indispensable. En français, ces vers sont appelés vers blancs.

Au XVI^e siècle, Baif, l'un des sept poètes de la *Pleïade*, suivant en ceci l'exemple de Mauret, essaya d'introduire les vers blancs dans notre langue, vers basés comme nous venons de le voir, uniquement sur la cadence et la mesure. Ces essais qui ne furent pas les derniers, ne réussirent pas pour les raisons indiquées.

Voici par exemple un distique de Baïf, pris parmi ses meilleurs :

Phébus, Amour, Cypris veut sauver, nourrir et orner
Ton vers, ton chef-d'œuvre de flamme, de fleurs.

Qui reconnaîtrait deux vers dans cette phrase baroque ?

Accent oratoire. — Pour fixer nos idées sur l'accent oratoire, supposons, pour un instant, que vous êtes prié de lire à haute voix un article quelconque dans un journal. Si vous lisez bien — ce que nous supposons — vous ferez ressortir les mots d'après l'importance que vous leur attribuez, en les prononçant soit plus haut, soit plus bas que le ton général que vous aurez choisi pour votre lecture, soit encore en prononçant lentement et très distinctement chaque syllabe des mots que vous voulez mettre en évidence ; tout cela, afin de graver pour ainsi dire ces mots qui seront pour eux de véritables jalons, à l'aide desquels, sans un effort bien considérable, ils pourront reconstituer le morceau qu'ils auront entendu lire. Vous ferez ressortir, non-seulement des mots isolés, mais les phrases entières que vous jugez être la charpente du sujet traité.

Si vous aviez attribué à toutes les phrases, à tous les mots la même importance, on vous aurait reproché d'avoir lu le morceau sans y mettre le ton, autrement dit sans y mettre l'accent oratoire. Chacun des auditeurs aurait été obligé, inconsciemment, mais non sans effort, de faire ce triage des phrases et des mots les plus importants, afin d'avoir les points de repère dont nous venons de parler.

L'accent oratoire donne donc aux phrases et aux mots une importance toute relative et ne peut, par conséquent pas être indiqué par des signes particuliers.

Accents provinciaux. — Il nous reste encore à parler de l'accent provincial, cet accent qui, d'après La Rochefoucauld, demeure aussi bien dans l'esprit et dans le cœur que dans le langage. On l'a souvent confondu avec l'accent oratoire. Rousseau, entre autres, fait cette étrange confusion, lorsqu'il dit dans son *Emile*, que se piquer de n'avoir point d'accent, c'est se piquer d'ôter aux phrases toute leur énergie. Rousseau prenait cette phrase : « *ne point avoir d'accent*, » trop à la lettre ; il faut entendre par là, dit Gas-ton Boissier, que nous ne devons point avoir celui qui est propre à telle portion du peuple français, mais celui qui est dans le génie de la langue française, dont les propriétés consistent dans la justesse des tons et dans une harmonie exacte entre les mots que ces tons affectent et les choses qu'ils expriment. »

Dubrocca établit une distinction entre l'accent français et la prononciation. D'après cet auteur, on ferait une grave erreur si l'on croyait qu'en prononçant tous les mots selon la prononciation figurée dans un bon dictionnaire, cela suffirait pour posséder l'accent français. « Il ne suffit pas, dit-il, de prononcer régulièrement

» sa langue ; on peut avoir une très bonne prononciation et un
» mauvais accent ; il y a même plus : souvent on a une pronon-
» ciation vicieuse et un accent très juste, très agréable , comme
» on peut l'observer dans certaines parties de la France. »

Comme vous le voyez, Dubrocca fait une distinction entre la mauvaise prononciation et la mauvaise accentuation. Pour lui, il n'y a accent provincial que lorsque l'accent tonique n'est pas à la place que lui assigne le génie de la langue. Par exemple, il n'y aurait pas d'accent genevois, mais, oui bien un accent vaudois, car à Genève, on ne trouve, en général, que des fautes de prononciation, tandis que dans le canton de Vaud, on trouve partout une faute d'accentuation, consistant à appuyer, non pas sur la dernière syllabe masculine, mais sur l'avant dernière. Le Vaudois prononce : *Vevey*, au lieu de *Vevey*, *Moudon*, au lieu de *Moudon*. Il dit : je vais *aller*, au lieu de vais *aller*. Même si le dernier mot de sa phrase est un monosyllabe, il éprouve le besoin d'accentuer l'avant dernier mot. Il dira : Le canton *de Vaud*.

Nous ne suivrons pas Dubrocca dans cette définition vraie, mais un peu étroite de l'accent provincial, et nous dirons que les accents provinciaux, sont, non seulement les différentes manières de mal accentuer les mots de notre langue, mais aussi de les mal prononcer ; c'est ce que l'on entend généralement par accents provinciaux.

Le Théâtre Français est, pour ainsi dire, en ce qui concerne la langue parlée, une succursale de l'Académie Française : chaque fois qu'il y a contestation sur la manière de prononcer un mot, on s'en remet à la prononciation des pensionnaires de la maison de Molière. C'est donc là que nous pourrions entendre parler notre langue sans accent, ou plutôt avec le véritable accent français, accent qui n'appartient en particulier aux habitants d'aucune partie de la France, mais à toutes les personnes qui parlent bien français.

Ce serait une étude longue et difficile que de passer en revue les accents provinciaux, même les principaux, car, s'il n'y a qu'une manière de bien parler, combien y en a-t-il de mal parler ?

Nous nous contenterons de résumer les appréciations de quelques auteurs relativement aux accents principaux de la Suisse romande, après avoir examiné trois ou quatre fautes de prononciation que l'on entend le plus fréquemment.

Tout d'abord le grasseyement.

On désigne du nom général de grasseyement les différentes manières de mal prononcer la lettre *r*. Cette lettre se prononce, comme dit Molière dans son *Bourgeois Gentilhomme*, « en portant » le bout de la langue jusqu'au haut du palais, de manière que, » étant frôlée par l'air qui sort avec force, elle lui cède et revient » toujours au même endroit. » (Le grand auteur comique avait emprunté textuellement cette description au discours sur les lettres de l'académicien Cordemoy). Si l'on appuie trop la langue contre le palais ou contre les dents, l'extrémité ne pouvant pas

vibrer, c'est la base qui remplit cette fonction ; il y a grasseyement. C'est presque en grasseyant que les Anglais prononcent, à la fin et dans le milieu des mots, leur *r* (arr), lettre dont la prononciation offre une si grande difficulté aux étrangers.

La lettre *r* roulée sans exagération, donne au discours beaucoup d'énergie ; aussi, dans le discours soutenu, aucun bon orateur ne néglige cette particularité.

On roule fortement les *r* en Auvergne et dans certaines parties du Midi ; au contraire, on grasseye en Provence et notamment à Marseille. D'après Larousse et Géhant, le Parisien grasseye ; en vérité, ajoute ce dernier auteur, ce grasseyement ne déplaît pas.

Larousse donne comme une des nombreuses manières de grasseyer, la substitution au son naturel *r*, du son *gue*. « On rencontre surtout, dit-il, ce genre de grasseyement dans la Suisse française ; les personnes qui en sont frappées prononcent *cagué*, pour *carré*, *gaideugue*, pour *raideur*, etc. » Nous n'avons jamais eu l'occasion de faire cette remarque, et ne la croyons pas fondée.

La lettre *r* a eu aussi à subir les caprices de la mode. A la fin du siècle dernier, un chanteur nommé Garat, affligé d'un défaut de prononciation, mit à la mode de ne plus prononcer la lettre *r*, jugée trop rude pour les oreilles délicates des Incroyables, qui disaient : *Paole d'honneur*, je demeure à *Païs*.

La prononciation de la lettre *e*, dans les mots : *les, mes, tes, ses*, a donné lieu à beaucoup de discussions. Doit-on toujours prononcer : *lais, mais, tais, saïs*, ou toujours *lé, mé, té, sé* ; autrement dit, doit-on toujours employer l'*e* ouvert dans ces mots, ou toujours l'*e* fermé. Beaucoup d'auteurs se sont prononcés pour la première alternative, en se basant sur ce principe que l'*e* suivi d'un *s* doit être toujours ouvert. Nous sommes de leur avis, mais cet *e* doit être très peu ouvert devant certains mots et surtout dans le langage familier. D'ailleurs, ceci nous le faisons sans nous en apercevoir.

Vallart dit que la lettre *e* ne doit être ouverte que dans le discours soutenu, que dans le discours familier *e* est fermé. D'après lui, on devra dire : *Cé z'enfants, cé livres*.

Thomas Corneille avance déjà timidement cette règle et en explique la raison, lorsqu'il dit : « Comme il faut avoir une prononciation plus ouverte lorsque l'on parle en public et surtout lorsqu'on récite des vers, je croy qu'on doit prononcer *lais* hommes, *mais* amis, et non *lé z'hommes, mé z'amis*, comme je l'entends prononcer par quelques-uns. »

A propos de la prononciation de la lettre *e*, on pouvait lire, il y a quelques années, dans un journal pédagogique allemand, la remarque suivante qui ne manque pas d'un certain fond de vérité.

A Genève, disait-on, en parlant de la prononciation du français dans notre pays, vous pouvez facilement distinguer parmi les nombreux petits vendeurs de journaux, ceux qui sont catholiques de ceux qui sont protestants. Le catholique dira : *La Tribune de Genève*, m'sieu ; au contraire, le protestant prononcera assuré-

ment : La *Tribune de Genaive*, en articulant un *e* largement ouvert. C'est un moyen que nous ne recommandons pas aux agents du bureau de recensement. Il est vrai de dire — et qui n'en a fait la remarque, — que dans les communes devenues genevoises depuis le traité de 1815, on prononce généralement *tête*, *mère*, comme les Gascons et les Normands, mais n'y a-t-il pas des protestants genevois et beaucoup même qui prononcent ainsi ?

Dans quelques cas très rares, la prononciation vicieuse d'une province a prévalu et a acquis son droit de cité dans la langue française. C'est ce qui est arrivé pour la particule *ais*, prononcé *oeie* par les Picards. J'avois, harnois, sont devenus dans leur bouche, j'avais, harnais. Pendant longtemps on continua à écrire j'avois, harnois, etc. Voltaire, un des premiers, écrivit ces mots avec la particule *ai*, comme on les prononce.

On a publié un grand nombre d'ouvrages, ayant trait à la prononciation vicieuse du français dans la Suisse romande ; écoutons ce que disaient les auteurs de ces livres, il y a bien des années et voyons si nous ne pourrions pas en tirer quelque profit aujourd'hui.

L'année 1827 vit paraître à Genève deux ouvrages, se complétant mutuellement : c'est le *Traité de Prosodie*, par Henri Boissier, et le *Glossaire genevois*, par Gaudy-le-Fort (1).

Dans l'introduction à ce dernier ouvrage, un passage nous a frappé par sa grande ressemblance avec le jugement porté par Larousse sur les Genevois, dans son *Grand Dictionnaire du XIX^e siècle*. Est-ce un pur effet du hasard ? Nous n'en croyons rien. Nous mettons les deux textes en regard ; jugez !

Voici la phrase de Gaudy :

« La pureté de la langue française ne devrait être nulle part » plus religieusement conservée que dans cette ville qui a eu la » gloire de produire un de nos plus grands auteurs et qui offre » encore aujourd'hui une réunion rare de savants et de gens de » lettres distingués par leurs lumières et par leurs talents. »

(A suivre.)

HISTOIRE NATIONALE

La conjuration des *Manches rouges* à Lucerne (1332) a trouvé de tout temps des sceptiques. L'absence de documents relatifs à ce complot et le silence des chroniques contemporaines favorisent les négateurs. Mais la tradition s'est maintenue quand même, appuyée sur l'inscription relativement moderne gravée sur la table d'une abbaye, celle des Bouchers, et contenant des vers allemands reproduisant les paroles du jeune homme qui raconte la conjuration au poêle.

(1) L'auteur des *Esquisses genevoises*, recueil de vers très remarquables en 1829, et des *Promenades historiques dans le canton de Genève*, 1850.

Dans le substantiel ouvrage qu'il a intitulé : *Das Alte Luzern* (Le vieux Lucerne) l'archiviste de ce canton, M. Théodore de Liebenau, revient sur ce sujet pour confirmer les doutes qui se sont élevés sur cet épisode de l'histoire suisse. Voici ses arguments :

Les manches rouges étaient le signe distinctif des membres de l'abbaye des Bouchers, qui étaient favorables à l'Autriche ; on a de la peine à s'expliquer comment le jeune homme eut choisi cette auberge pour y révéler la conjuration.

La tradition de la *Mordnacht* se retrouve dans beaucoup d'autres villes de l'Allemagne. A Lubeck, capitale de la République hanséatique, on trouve une tradition tout à fait analogue à celle de Lucerne, avec cette différence que le jeune garçon qui découvre le complot s'adresse non au poêle, mais à son verre de bière ou à sa chope, comme on dirait aujourd'hui (1).

Quelques-uns de ces abrégés d'histoire, que des amateurs pas du tout historiens publient, même quelque fois aux frais de l'Etat, ont fait dater l'entrée de Lucerne dans la Confédération du 7 novembre 1332, sans y ajouter qu'après être entré dans la Confédération Lucerne fut obligé d'en sortir et n'y rentra qu'en 1343 et même plus tard seulement d'une façon complète.

Cet événement mémorable a été accompagné de circonstances que l'histoire sérieuse s'est donné pour mission d'éclaircir autant que le permettent les documents contemporains. Ainsi quatre nobles dévoués à l'Autriche s'étaient opposés à l'alliance perpétuelle ; on les exila. Mais les Lucernois, battus à Buonas, 1336, durent rentrer sous la domination de l'Autriche et rappeler les bannis par sentence arbitrale des trois villes de Bâle, Berne, Zurich, dont neuf citoyens avaient été désignés pour juger dans les différents qui s'étaient élevés entre les lucernois et le parti de l'Autriche.

Au point de vue du droit féodal strict, les réclamations de l'Autriche au sujet de Lucerne n'étaient pas dénuées de fondement. Rodolphe de Habsbourg avait acheté la ville de la Reuss à beaux deniers comptants, des abbés de Murbach, en Alsace, les souverains de la ville.

La rentrée dans l'alliance perpétuelle ne se fit non plus qu'après une nouvelle proscription de sept chefs du parti ducal : Henri de Rota, son beau frère Rodolphe, Ulrich von Eich, Mathis et Hartmann de Obernau, Ulrich auf der Murer et Walter Huotten, l'affranchissement définitif de Lucerne.

A. D.

(1) M. de Liebenau aurait pu rappeler aussi la tradition du jeune zuricois qui avertit le bourgmestre Bronn de la conspiration formée contre lui.

BIBLIOGRAPHIE

Grammaire anglaise de Gesenius, adaptée à l'usage des français par le Dr Vogel, chef d'institution à Genève. Halle, 1886. 336 pages.

Les grammaires anglaises à l'usage des Français comme des Allemands ne font pas défaut dans la bibliographie. Mais il en est peu, s'il en est, qui puisse se vanter de compter autant d'éditions et d'exemplaires vendus que celle que nous annonçons.

M. le Dr Vogel dit n'avoir pas trouvé une grammaire plus méthodique que celle de M. Gesenius, qui est directeur de l'Ecole supérieure des filles à Stettin. C'est ce qui l'a engagé à l'accommoder à la langue française.

Nous avons parcouru ce volume et nous voyons que c'est un livre sérieux et consciencieusement travaillé. Quant à la question de savoir si cette grammaire est supérieure à d'autres, c'est une question que nous laissons à l'appréciation des professeurs chargés d'enseigner la langue anglaise aux Français.

Le Monde de la Science et de l'Industrie: directeur M. Boucher; rédacteur en chef M. Alex. Claparède, Lausanne et Paris.

Cette revue des sciences, des découvertes et des inventions, paraissant deux fois par mois, en est à sa 9^e année. Rédigée d'abord par M. Adolphe Eggis de Fribourg, le demi-frère du poète célèbre de ce nom, elle a passé aux mains d'un rédacteur genevois, M. Claparède.

Cette revue très sérieuse est calculée pour tenir les esprits curieux au courant des questions relatives au cosmo, ou monde physique.

NÉCROLOGIE SUISSE

Dans une sphère de l'instruction ou de l'éducation populaire bien différente, la gymnastique, la Suisse a perdu un de ses maîtres les plus estimés et les plus estimables, M. HÄNGARTNER. Né dans un village bernois en 1836, Hängartner avait fait ses études à l'Ecole normale et devint un des élèves préférés de Niggeler, le père de la gymnastique suisse. Mais il subit aussi l'influence du pédagogue socialiste, Grünholzer d'Appenzell, appelé successivement à la direction du séminaire pédagogique des cantons de Zurich et de Berne.

Hängartner dut se résoudre à faire d'abord l'école dans une maigre commune, qui n'avait pas de quoi rétribuer un maître d'école. Il trouva à Fribourg, sous le régime radical dont Julien Schaller était la tête, une position meilleure qui, cependant ne suffisait pas à le faire vivre et l'obligea à passer une partie de son temps dans le bureau de l'avocat Isaac Gendre, l'un des avocats les plus occupés du canton, et l'orateur le plus entraînant du parti radical. Un article de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, prête à notre professeur de gymnastique une action sur nos affaires fribourgeoises, qu'il n'a pas eue. Tout dévoué qu'il fût aux idées libérales, Hängartner avait trop de bon sens pour chercher à jouer un rôle de tribun auquel rien ne l'avait préparé. Cœur franc, loyal, généreux, notre collègue se bornait à appuyer les efforts de ceux qui travaillaient au progrès de l'Education populaire et des lumières, soit à l'Ecole cantonale, soit dans les divers établissements où il fût appelé à donner des leçons. Je n'ai pas souvenir qu'il ait jamais pris la parole dans une assemblée publique, ni écrit dans les journaux du canton.

A la chute du régime radical en 1857, Hängartner trouva à la Chaux-de-Fonds, un poste analogue à celui qu'il avait rempli à Fribourg et y succédait à Niggeler, appelé dans le canton de Zurich et qui avait du quitter Berne après la réaction de 1850.

Un revirement opéré dans ce dernier canton, ayant eu pour nouveau résultat la réintégration de Niggeler à Berne, Hängartner avait de rechef la chance de le remplacer à Zurich où il a exercé dès lors son activité pédagogique jusqu'à sa mort en 1886.

Malheureusement la santé du vaillant gymnaste laissait beaucoup à désirer, une inflammation de poumon s'était déclarée et les minces ressources dont il disposait ne lui permettaient pas de prendre le repos et les précautions que le délabrement de sa constitution lui eussent imposées. Une nombreuse famille de neuf enfants réclamait un travail incessant. Aucun ami riche, aucune société, aucun philanthrope ne vint en aide à cet excellent homme. On n'a pas encore appris en Suisse à compatir aux misères des hommes d'école qui ne font pas partie d'une coterie, d'une congrégation.

Le brave Hängartner est tombé victime du devoir professionnel.

M. Hängartner n'était pas un de ces gymnastes sans culture qui ne connaissent que les mouvements du corps. Au développement physique, il avait en vue de joindre le développement intellectuel et moral et pratiquait en plein la *maxime* : un esprit sain dans un corps sain.

PARTIE PRATIQUE.

Histoire naturelle.

Insectes nuisibles

M. Voici maintenant l'ordre des orthoptères, les plus gros mangeurs du monde des insectes. Cet ordre ne renferme que peu d'espèces, et celles-ci sont si bien caractérisées, que tout le monde les connaît. Vous avez, en effet, tous vu cette nuée de *sauterelles* fuir devant vos pas, lorsque vous ramassiez le foin dans la prairie ; et ces *forficules* dites perce-oreilles, ces *courtilières* dites écrevisses de terre, les grillons, etc., ce sont là tous des *orthoptères*.

E. Je connais ces insectes, et je crois qu'ils doivent tous être bien nuisibles. Les perce-oreilles ne m'inspirent en tous cas que du dégoût, et ils sont si nombreux, qu'il suffit de soulever l'écorce d'un arbre mort pour les voir déguerpir en nombre.

M. C'est effectivement là, ainsi que dans les vieux souliers, sous les vieux chiffons, sous les feuilles de papiers jetées au vent, qu'ils vont chercher leur retraite. Cependant, je ne comprends pas comment il se fait que ce petit insecte puisse vous inspirer un pareil dégoût. Aucun être de la création ne devrait être pour vous l'objet d'une aversion quelconque : les crapauds, les serpents, les lézards sont des animaux que Dieu a créés pour remplir leur rôle dans la nature. Pourquoi les dédaigner ? Voyez, nous flattons le chat qui nous griffe, et nous n'osons toucher ce pauvre petit orvet, incapable de nous mordre, et qui nous rend de très grands services. C'est que nous vivons journellement avec le chat, tandis que les animaux qui rampent nous sont moins familiers.

E. Oui, mais quand on pense que ces perce-oreilles peuvent s'introduire dans les oreilles pour les perforer et pénétrer dans l'intérieur de la tête....

M. Ah ! nous y voilà. Je ne pensais pas qu'ici encore, vous étiez sous l'empire d'une croyance populaire non justifiée. Lorsque nous dormons sous un arbre, il se peut qu'un perce-oreille s'introduise dans notre canal auditif comme il s'introduirait dans une autre ouverture à portée ; mais il ne s'engage pas dans cette voie ténébreuse dans le but de nous faire du mal. Non, son instinct veut qu'il se retire en un endroit sombre après avoir pris son repas ; vous savez du reste qu'il suffit de mettre une goutte d'huile dans l'oreille pour faire ressortir l'insecte à l'état de cadavre.

E. Pourquoi alors l'appelle-t-on perce-oreille ?

M. Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre. C'est, je pense, à cause de cette pince qui termine son abdomen,

pince qui rappelle le petit outil dont se servaient autrefois les bijoutiers pour percer le lobule de l'oreille des enfants. Peu nous importe aussi le nom ; disons, pour en finir avec le perce-oreille, qu'il faut le détruire parce qu'il s'attaque avec acharnement aux fruits les plus savoureux de nos vergers, et passons aux *blattes* ou *cafards*. Nous avons déjà dit que ces insectes se rencontrent surtout dans les cuisines et dans les boulangeries. Rien n'indispose autant les ménagères, que de constater, le matin, les souillures qu'ont laissées ces bêtes, pendant la nuit, dans la farine, dans les aliments, dans les armoires, partout. J'ai pratiqué un moyen très simple d'en diminuer le nombre dans une boulangerie ; en une nuit, j'en prenais quelques centaines. Voici le procédé : je prends plusieurs assiettes assez profondes, je les remplis à moitié de bière — les cafetiers en ont toujours au rebut, — je dispose ces assiettes aux endroits fréquentés par les cafards, la bière les attire, ils pénètrent dans le vase et s'y noient en immense quantité ; on recommence chaque soir le même système. — Qui se rappelle d'autres orthoptères ?

E. Les sauterelles. — Les écrevisses de terre. — Les grillons.

M. Bien. Les écrevisses de terre ou courtilières (du vieux mot français courtil-jardin) sont bien encore les plus grands ravageurs de nos jardins, je dirai même de nos prairies. Ces insectes d'un aspect hideux et de grosse taille perforent le sol en tous sens, dévorant tout sur leur passage. Il ne faut se ménager aucune peine pour détruire ces ravageurs gloutons. On y parvient en se rendant de bon matin dans les lieux infestés pour leur faire la chasse et en cherchant leurs nids formés d'une motte de terre creuse, remplie d'œufs qu'on écrase avec soin.

E. Nous disposons aussi dans notre jardin, à fleur de terre, des vases à moitié pleins d'eau et la courtilière va s'y noyer.

M. Le moyen est bon et recommandable comme tous ceux que l'on peut employer dans le même but. — Passons aux sauterelles dont la plus nuisible est cette grosse espèce qui s'élève dans les airs en compagnie de milliers de ses semblables pour ensuite s'abattre sur un champ cultivé et le ravager en un moment. Vous avez pu voir que quelques-uns de ces insectes portent à l'extrémité de l'abdomen une sorte de sabre formé de plusieurs lamelles. A quoi peut bien servir cet appendice ?

E. Ce sabre doit être une arme, un moyen de défense pour l'insecte.

M. Non, il n'en est rien. Ce sabre est une tarière qui sert à la femelle à perforer le sol pour y déposer ses œufs. — Les grillons sont moins nuisibles, les mâles nous étourdissent le soir, quand nous nous promenons le long des chemins exposés au midi, par leur fameux *cri-cri* dont le son strident avertit la femelle de leur présence.

(A suivre).

AUG. JAQUET.

Travaux d'élèves

Supposition : La neutralité de la Suisse est violée par une armée étrangère en lutte avec un pays voisin. L'armée fédérale oppose une résistance héroïque à l'armée envahissante, dans un défilé supposé. Décrire le combat en faisant intervenir les noms des soldats ou des troupes qui se sont distingués. Le combat tourne à la défaveur de l'armée fédérale. Conséquences. — Conclusion de la paix.

Des travaux sur cette question seront bien accueillis par la sous-rédaction de l'*Educateur*.

A. J.

 AVIS

Le retard apporté à la publication du présent numéro provient des travaux occasionnés par le Congrès.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous pardonner cette irrégularité involontaire.

VIENT DE PARAÎTRE
chez **F. PAYOT**, libraire éditeur à Lausanne

LE
JURA BERNOIS ILLUSTRÉ

*Publié par la Société des instituteurs de la Suisse romande
pour le Congrès de Porrentruy*

Le Comité directeur voulant offrir un souvenir agréable et durable à toutes les personnes qui assisteront au X^{me} Congrès scolaire, a fait publier à leur intention un guide illustré de Porrentruy, des environs et de tout le Jura bernois.

Cette brochure de 80 pages contient une vingtaine d'illustrations sur bois.

En vente dans toutes les librairies et à la Gérance de l'*Educateur* à **Porrentruy**.

Prix: 60 centimes.

3 instituteurs porteurs de diplômes et expérimentés, pouvant fournir de sérieuses références, désirent des places de professeur (ou précepteur) dans institut ou établissement analogue. L'un pour le français, le second pour les mathématiques et le dernier pour les sciences naturelles. S'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler, à St-Imier sous initiales H-3274-J. 1

Imprimerie V. MICHEL
Fournitures scolaires

—0—
LA FORÊT

Prix: Broché, 4 francs 50;
Cartonné, 5 francs.

Les ouvrages suivants de M. C.-W. JEANNERET, secrétaire du Collège de la Chaux-de-Fonds, sont en vente à la librairie **Victor Michel**, Place du Collège, à **Porrentruy**:

<i>Syllabaire illustré</i> , éléments de lecture phonétique	Fr. C 60
<i>Premiers exercices de lecture</i> (3 ^e édit. en préparat.)	» 1 —
<i>Seconds exercices de lecture</i> , 9 ^e édit. illust., 224 pag.	» 1 20
<i>Premier livre de lecture</i> faisant suite aux exercices précédents, 3 ^e édition illustrée, 272 pages,	» 1 50
<i>Manuel gradué de récitation</i> , 5 livrets séparés se vendant 40 ou	» 0 50
<i>Petit vocabulaire</i> avec leçons de choses et de grammaire, 6 ^e édition,	» 0 70

Tous ces ouvrages sont autorisés officiellement dans les écoles vaudoises et dans celles du canton de Neuchâtel.

Vient de paraître et est en vente dans la même librairie:

La patrie, lecture illustrée du degré moyen des écoles primaires, 3^e édition, un beau volume, caractère elzévir, 400 pages, solidement cartonné, Fr. 1 80

BÂLE **Gebrüder HUG** **BÂLE**
Rue Franche Rue Franche

La plus forte maison en Suisse

Abonnement de MUSIQUE, plus de 100,000 numéros

Port postal réduit pour toute la Suisse

VIOLONS

et tous les instruments
à cordes.

PIANOS

Flûtes, Cornets

et tous les instruments
à vent.

VENTE A TERMES

ACCESSOIRES POUR TOUS LES INSTRUMENTS. CORDES

ORGUES - HARMONIUMS

Représentants généraux des **orgues américaines** d'Estey, des **orgues Trayser** et des premières **fabriques de pianos** de la **France** et de l'**Allemagne**.

Maisons à Bâle, Zurich, Lucerne, St-Gall, Strasbourg.

Dépôts de pianos et d'orgues à **Lausanne**, chez M. E.-R. Spiess; à **Mulhouse**, chez M. Ed. Goetz. — Correspondant à **Berthoud**: M^{me} Muralt.

6-4-60

 **La maison de Bâle est spécialement organisée pour servir la Suisse romande.**

Conditions très avantageuses pour **professeurs de musique instituteurs, écoles, communes, sociétés, pensionnats, etc.**

Pensionnat de jeunes filles

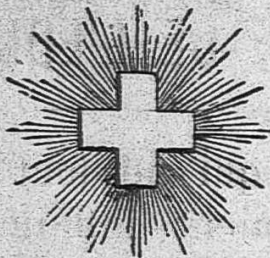
A partir du 1^{er} octobre prochain, l'institution DAHEIM, à Ragaz (canton de St-Gall), recevra des jeunes personnes de la Suisse française désireuses d'apprendre l'allemand et de jouir en même temps des avantages de la vie de famille et des leçons propres à compléter leur éducation. — Prix annuel de la pension: 900 à 1000 francs.

Pour de plus amples informations, s'adresser à la directrice, M^{lle} M. MULLER, à Ragaz. (H-3415-J) 2-1

Références: M. BALSIGER, directeur d'école normale, à Rorschach.

XXII^e ANNÉE

N^o 17.



PORRENTRUY

1^{er} Septembre 1886.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse 5 fr. par an.

Pour l'Etranger 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne 25 centimes

ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

MM. **A. Jaquet** et **F. Allemand**, *rédacteurs pour la partie pratique*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser

à M. le D^r **Daguet**, à Neuchâtel, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.

à M. **A. Jaquet**, maître secondaire, à Porrentruy, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. **F. Allemand**, maître à l'Ecole modèle, à Porrentruy, les communications relatives à la langue française.

à M. **C. Colliat**, instituteur à Porrentruy, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. **C. Colliat**, instituteur à Porrentruy (Jura bernois).

Comité central. VAUD : MM. **Colomb**, **Mutruz**, **Hermenjat**, **Roux** et **Tharin**. — NEUCHÂTEL : MM. **Villommet**, **Miéville** et **Sauser**. — GENÈVE : MM. **Charrey**, **Dussaud** et **Thorens**. — JURA BERNOIS : MM. **Schaffter** et **Mercerat**. — FRIBOURG : M. **Ducolterd**. — VALAIS : M. **Bruttin**. — SUISSE ALLEMANDE : M. **Gunzinger**.

Comité directeur : MM. **G. Breuleux**, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, président. — **E. Meyer**, recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy, vice-président. — **G. Schaller**, inspecteur d'écoles, secrétaire. — **A. Jaquet**, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — **C. Colliat**, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

Suppléants : MM. **F. Allemand**, maître à l'Ecole modèle de Porrentruy. — **A. Auberson**, maître à l'Ecole normale de Porrentruy. — **F. Guélat**, instituteur à Bure (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève RUE DES MOULINS

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc. ET QUAI DE L'ILE

PORRENTRUY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1886

GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

Les personnes qui ne font pas collection de l'*Educateur* obligeraient infiniment la GÉRANCE en lui adressant contre remboursement de 30 cent. ou gratuitement, encore 5 ou 6 exemplaires du N° 8 de la présente année (N° du 15 avril).

Un certain nombre d'abonnements de l'étranger ne sont pas encore payés : les intéressés snt priés d'en adresser le montant par *mandat postal de 6 francs à M. C. Colliat, gérant de l'Educateur, à Porrentruy* (Jura bernois).

CANTON DE VAUD

Mises au concours

RÉGENTS :

BAVOIS, 1^{re} école mixte. — 1400 fr. par an, logement, jardin, plantage, 4 stères de hêtres, 4 de tourbe et 50 fagots. — Cours complémentaires, gymnastique et service d'église. — Examen à Bavois le 28 septembre.

BOTTENS, école mixte réformée. — 1400 fr. par an, logement, jardin, plantage, 6 stères de bois. — Service d'église, cours complémentaires et gymnastique. — Examen à Bottens le 25 septembre.

CORREVON. — L'examen pour la repourvue d'un régent de cette commune aura lieu le 29 septembre et non le 13 comme cela avait été annoncé antérieurement.

RENNAZ, école mixte. — 1400 fr. par an, logement avec dépendances, jardin, plantage, 4 stères de bois ou 216 fagots. — Cours complémentaires, 3 heures de veillées par semaine et service d'église. — Examen à Rennaz le 20 septembre.

ROMANEL SUR Morges, école mixte. — 1400 fr. par an, logement, jardin, plantage et 4 stères de bois. — Cours complémentaires et service d'église. — Examen à Romanel le 27 septembre.

SUGNENS, école primaire mixte. — 1400 par an, logement, plantage et bois. — Cours complémentaires, service d'église. — Examen à Sugnens le 24 septembre.

YVONAND, 1^{re} école mixte. — 1400 fr. par an, logement, jardin, plantage et 300 fagots. — Cours complémentaires, gymnastique et service d'église. — Examen à Yvonand le 23 septembre.